

FOCUS MIGRATION



www.fucid.be

FUCID, UNE ONG AU CŒUR DU CAMPUS



www.cncd.be/justicemigratoire

FOCUS MIGRATION

Rendons notre *Université - Haute école - École supérieure des Arts* hospitalière

POLITQUES MIGRATOIRES · RÉFUGIÉS À L'UNAMUR
HOSPITALITÉ · LUTTE CONTRE LES PRÉJUGÉS



avec le soutien de :

Belgique
partenaire du développement



ÉDITO



Un virage... plein SUD!

C ap... plein SUD, c'est ce que propose chaque année **Campus Plein Sud**. Au mois de mars, toutes les universités belges francophones se mettent au diapason autour d'une même thématique pour informer, sensibiliser et inviter à se mobiliser. Cette année : la Migration est à l'honneur.

Les migrations, ça passe aussi par vos campus !

Chaque jour, les médias nous présentent des images et des discours sur les migrations. Tantôt décrites comme une « vague », tantôt comme une « invasion » ou du moins un « flux migratoire », les migrations sont perçues comme difficilement gérables et comme ayant des effets néfastes pour notre sécurité sociale et nos droits. Face à cette vision, des communes, associations et collectifs citoyens se mobilisent pour faire valoir les droits des personnes migrantes.

Mais qu'est-ce qu'une personne migrante au juste ?

Une étudiante Erasmus luxembourgeoise est-elle une migrante ? Un professeur italien vivant en Belgique depuis 20 ans ? Un étudiant camerounais réalisant son master en Belgique ? Et une doctorante libanaise effectuant un doctorat chez nous ? De nombreux termes gravitent autour de la migration. Réfugié - migrant - demandeur d'asile - déplacé - diaspora - personne « sans-papier »... Même si ces notions sont utilisées indifféremment dans le débat public, elles renvoient pourtant à des parcours et des réalités très différentes. Tout les mois de mars 2018 et 2019, les activités de la campagne **Campus Plein Sud** vous aideront à mieux vous y retrouver parmi tous ces concepts, mettre des visages sur des personnes que vous côtoyez sans forcément le savoir. N'hésitez donc pas à y participer pour y poser toutes vos questions !

Rendons nos Universités, Hautes écoles et Écoles supérieures des Arts hospitalières !

La campagne **Campus Plein Sud** poursuit un double objectif : informer et sensibiliser pour en savoir plus sur les Migrations d'une part, mais aussi interpellier votre université ou Haute école pour qu'elle devienne davantage solidaire. Certaines universités et hautes écoles ont pris les devants et ont déjà mis en place des actions pour accueillir et intégrer les réfugiés et demandeurs d'asile dans leur établissement. L'UNamur fait d'ailleurs office de « bon élève » dans cette perspective (cf. article page 14-15), mais du chemin reste à parcourir...

Pour mener ce plaidoyer, de nombreux partenaires de la société civile, du milieu académique et du mouvement étudiant^{#01} se sont réunis afin d'établir une liste de recommandations à adresser à votre Université/Haute école. Elles doivent être perçues comme une sorte de dénominateur commun, un socle de solidarité à bâtir pour donner accès à l'enseignement supérieur aux personnes migrantes. Elles permettront également de mettre en lumière et d'encourager les mesures qui ont déjà pris place dans certains établissements, car c'est ensemble que nous souhaitons rendre nos universités, Hautes écoles et Écoles supérieures des Arts hospitalières ! ●

AURÉLIE MAYNÉ, FUCID



REJOIGNEZ LA CAMPAGNE SUR FACEBOOK :
UNIVERSITÉ - HAUTE ÉCOLE -
ÉCOLE SUPÉRIEURE DES ARTS HOSPITALIÈRES

PLUS D'INFO SUR LE SITE :
WWW.UNIVERSITEHOSPITALIERE.BE

#01 LA FUCID, ADG, ULB-COOPÉRATION, LOUVAIN COOPÉRATION, UNIVERSUD, LA FEF, LE CNCD-11.11.11, AMNESTY INTERNATIONAL, LE CIRE, LA FGTB, LA CSC, UNITED STAGES ET OXFAM SOLIDARITÉ.



DOSSIER



04 |

Les nouvelles frontières de la politique migratoire européenne
CLAIRE CHEVRIER, ÉTUDIANTE EN POPULATION & DÉVELOPPEMENT



08 |

Vers la Justice migratoire
DÉCLARATION FINALE DES ASSISES CITOYENNES SUR LES MIGRATIONS



10 |

Namur, commune hospitalière ?
MARIE LECOQ, CNCD 11.11.11



12 |

à Namur, les citoyen-ne-s s'engagent !
LE COLLECTIF CITOYENS SOLIDAIRES



14 |

Et à l'UNamur ?
AURÉLIE MAYNÉ, FUCID

RENONS NOTRE



**UNIVERSITÉ
HOSPITALIÈRE**

www.universitehospitaliere.be

BIENVENUE



DOSSIER

Les nouvelles frontières de la politique migratoire européenne

L'Union européenne et les réfugiés

Les conflits et les persécutions poussent des millions de personnes sur la route. Si la majorité des exilés restent à proximité de leur lieu d'origine, un certain nombre d'entre eux souhaite rejoindre l'Europe. Entre 2005 et 2015, les demandes d'asile déposées dans les pays européens ont augmenté de 650%^[1], en grande partie en raison du conflit syrien. Face à cette augmentation, plutôt que de développer sa politique d'accueil, l'Union européenne tente d'endiguer les flux migratoires en verrouillant ses frontières et en passant des accords avec des pays du sud de la Méditerranée pour qu'ils arrêtent les migrants avant que ceux-ci n'arrivent aux portes de l'Europe. On parle d'externalisation des politiques migratoires. Pour ce faire, elle conditionne l'octroi de l'aide au développement à la mise en place par les pays tiers de stratégies de gestion des flux migratoires : pénalisation des réseaux clandestins, renforcement des contrôles frontaliers, adaptation des cadres législatifs... Elle le fait avec des pays qui, comme la Mauritanie, ont plutôt une tradition d'ouverture, mais également avec des États qui ne sont pas réputés pour leur respect des droits humains. Au niveau interne, en septembre 2015, le Conseil européen adopte un plan pour

relocaliser 160 000 demandeurs d'asile situés en Grèce et en Italie vers les autres pays membres. En novembre, les pays du groupe de Visegrád (République Tchèque, Slovaquie, Hongrie et Pologne) verrouillent leurs frontières et rejettent les quotas de réfugiés^[2]. En revendiquant les politiques migratoires et l'asile comme relevant de la souveraineté nationale, ils imposent la « solidarité flexible ». Chaque membre doit pouvoir choisir combien de réfugiés il souhaite accueillir, dans quelles conditions, mais également déterminer quelle sera sa contribution financière à la gestion de la crise. Après la fermeture de la route des Balkans, la Grèce et l'Italie, responsables de la gestion des frontières extérieures et de l'examen des demandes d'asile, se trouvent débordées.

La coopération Turco-Européenne

C'est dans ce contexte que les chefs d'État des 28 pays membres de l'Union Européenne et leurs homologues turcs ont entrepris en 2015, des négociations qui ont donné lieu à la déclaration du 18 mars 2016^[3]. Les négociations sont une réponse aux désaccords entre les membres de l'Union sur la question du soutien aux réfugiés.

LEXIQUE

Est **MIGRANT**, tout individu vivant dans un autre territoire que celui de sa naissance pendant une durée supérieure à une année.

Un **RÉFUGIÉ** est une personne forcée de quitter son pays pour se protéger des persécutions qu'elle subit. Entre la demande de protection et l'obtention du statut de réfugié, le migrant est un **DEMANDEUR D'ASILE**. Ces catégories rassemblent des groupes de personnes particulièrement vulnérables : elles peuvent être traumatisées et isolées. Ce statut de réfugié est donné par un État et est régi par la convention de Genève de 1951.

Une personne « **SANS-PAPIER** » est une personne vivant sur un territoire étranger sans titre de séjour ou visa. Cela peut être le cas de personnes qui n'ont jamais fait de demande de statut, de personnes dont le titre de séjour a expiré (un étudiant qui reste dans le pays où il a fait des études alors qu'elles sont terminées), une personne déboutée du droit d'asile qui ne quitte pas le territoire... On parle également **DE MIGRANT EN SITUATION IRRÉGULIÈRE** pour parler de personne séjournant à l'étranger sans avoir de titre de séjour en règle.

Un **MENA** (Mineur Étranger Non Accompagné), est une personne migrante de moins de 18 ans isolée de ses parents. Ce peut être un demandeur d'asile, un réfugié, un sans-papiers...

LA CONVENTION DE GENÈVE DE 1951

Suite aux larges mouvements de population de la Deuxième Guerre mondiale, l'Organisation des Nations Unies rédige la Convention relative au statut des réfugiés. Plus communément appelée la convention de Genève de 1951, elle définit le terme réfugié et cadre les obligations des États quant à la protection des victimes de persécution. La convention est le support des politiques européennes concernant la demande d'asile et le statut de réfugié.

Est réfugié toute personne qui « craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays » (p. 16).

Les États signataires de la convention s'engagent à accueillir et protéger les réfugiés sans discrimination et ne peuvent expulser ou refouler « de quelque manière que ce soit, un réfugié sur les frontières des territoires où sa vie ou sa liberté serait menacée en raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques » (p. 32).

Lire la Convention de Genève : <http://www.unhcr.org/fr/4b14f4a62>



Le but est de mettre fin aux migrations irrégulières par la fermeture des routes migratoires et le démantèlement de l'organisation des passeurs. Derrière ceci, il y a surtout la volonté de l'Europe de fermer les routes migratoires qui passent par la Turquie. Or, la Turquie est une zone cruciale dans la gestion des flux migratoires vers l'Europe car elle se situe sur le passage de deux trajets : la route pédestre des Balkans et la voie maritime de la Méditerranée orientale. Elle partage également une frontière poreuse avec la Syrie.

Ainsi, dans cette déclaration, la Turquie s'est engagée à prendre « toutes les mesures nécessaires pour éviter que de nouvelles routes de migration irrégulière, maritimes ou terrestres, ne s'ouvrent au départ de son territoire en direction de l'UE, et (à coopérer) avec les États voisins ainsi qu'avec l'UE à cet effet. » D'autre part, les migrants partis de la Turquie pour les îles grecques ne demandant pas l'asile ou dont la demande d'asile a été jugée infondée ou irrecevable sont renvoyés en Turquie. Par ailleurs, si la Turquie avait signé la Convention de Genève, elle avait cependant émis une restriction géographique : seuls les citoyens européens pouvaient bénéficier du statut de réfugié. En 2015 et en préparation de la déclaration, la Turquie a donc créé un statut de protection temporaire à destination des Syriens exilés sur son territoire. Cela a permis l'adoption du programme « un pour un » : un migrant irrégulier intercepté en Grèce passé par la Turquie y sera renvoyé. Pour chaque migrant renvoyé, un demandeur d'asile régularisé depuis la Turquie sera accepté et relocalisé en Europe. Ce programme a un nombre de places limité à 72 000 personnes.

#01 EUROSTAT : [HTTP://EC.EUROPA.EU/EUROSTAT/STATISTICS-EXPLAINED/INDEX.PHP/FILE:ASYLUM_APPLICATIONS_\(NON-EU_IN_THE_EU-28_MEMBER_STATES,_2005%E2%80%932015_\(%C2%B9\)_\(THOUSANDS\)_YB16-FR.PNG](http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/File:ASYLUM_APPLICATIONS_(NON-EU_IN_THE_EU-28_MEMBER_STATES,_2005%E2%80%932015_(%C2%B9)_(THOUSANDS)_YB16-FR.PNG)
 #02 LES HONGROIS REFUSENT LE PLAN PAR RÉFÉRENDUM.
 #03 À RETROUVER EN LIGNE : [HTTP://WWW.CONSILIUM.EUROPA.EU/FR/PRESS/PRESS-RELEASES/2016/03/18-EU-TUR-KEY-STATEMENT/](http://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2016/03/18-eu-tur-key-statement/)

RÈGLEMENTATIONS EUROPÉENNES

L'**ESPACE SCHENGEN** garantit le libre mouvement et le droit d'établissement des citoyens européens sur le territoire de l'Union. Il implique la suppression des contrôles aux frontières intérieures du territoire de l'Union Européenne et le transfert de la responsabilité des contrôles aux pays ayant une frontière extérieure, comme la Roumanie ou l'Espagne, par exemple.

FRONTEX est l'agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes. En coordonnant les activités de contrôle, elle vient en soutien aux pays ayant une frontière extérieure. Bénéficiant de matériel militaire, elle recueille des informations sur les routes migratoires, identifie les migrants, démantèle les réseaux de passeurs et détruit leurs bateaux.

Le **RÉGIME D'ASILE EUROPÉEN COMMUN (RAEC)** a pour objet d'harmoniser les politiques nationales des pays membres, de faciliter la procédure d'asile, d'améliorer le traitement impartial, rapide et qualitatif des demandes de protection, de garantir le non-refoulement des demandeurs vers des territoires dangereux et des conditions dignes et décentes d'accueil des demandeurs et des bénéficiaires de la protection internationale européenne. S'il se veut commun et uniformisé, les États ont tout de même une grande part de liberté, notamment quant aux conditions d'accueil des réfugiés et à la gestion de leurs frontières.

Le **RÈGLEMENT DE DUBLIN** impose aux réfugiés de déposer leur demande d'asile dans le premier pays de l'UE qu'ils atteignent. Il est problématique car il concentre les responsabilités du traitement des demandes d'asile sur les pays ayant une frontière extérieure. Ces derniers peuvent se trouver débordés, entraînant des conditions d'accueil difficiles et insuffisantes. C'est le cas de l'Italie et de la Grèce, par exemple. Le demandeur d'asile peut se retrouver dans un pays réfractaire à l'accueil de réfugiés, et isolé des personnes qu'il connaît en Europe.

EURODAC est la base de données européenne rassemblant les identités et les empreintes digitales de toutes les personnes entrant sur le territoire de l'Union. Elle permet notamment d'identifier le pays d'arrivée des migrants et de les y renvoyer selon le règlement de Dublin.

Lire la brochure sur le régime d'asile européen commun de la commission européenne : https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/e-library/docs/ceas-fact-sheets/ceas_factsheet_fr.pdf



De plus, la Turquie souhaitait bénéficier d'un régime de visa plus favorable à la circulation de ses citoyens au sein de l'Union, d'une intégration plus forte de l'État au sein de l'union douanière et de la relance des négociations d'adhésion⁹⁴. En raison des récentes tensions diplomatiques, ce dernier point est à l'heure actuelle suspendu. En ce qui concerne le nombre d'arrivées en Grèce, les actions entreprises se révèlent efficaces. Alors qu'en 2016, la commission européenne enregistrait 1700 arrivées quotidiennes en Grèce et un total de 1150 décès ou disparitions en mer Égée, en 2017, les arrivées sont réduites à 52 par jour et 105 personnes décédées ou disparues. Le nombre de personnes entreprenant ce voyage périlleux a donc clairement diminué. Mais est-ce une bonne nouvelle ?

L'accord de la honte

Les accords pris, sous forme de déclaration, par l'UE et la Turquie posent problème à plusieurs niveaux. D'abord, verrouiller une route ne résout rien. Au contraire, lorsqu'une route migratoire se ferme, de manière physique ou administrative, une autre s'ouvre ailleurs, souvent plus dangereuse, occasionnant plus de risques pour ceux qui sont déterminés à venir en Europe. Ensuite, avec le virage autocratique du président turc Erdogan, le traitement réservé aux journalistes et aux contestataires et la relation compliquée qu'entretient le pays avec ses minorités, considérer la Turquie comme un État sûr pour des populations vulnérables est paradoxal. De manière plus fondamentale, c'est le principe même d'externalisation des politiques migratoires qui pose problème. L'Union européenne se déleste de ses responsabilités vis-à-vis des migrants et n'aide que chichement les populations vulnérables. C'est surtout le signe de la faiblesse de la solidarité entre pays européens. En effet, la règle en vigueur pour les demandes d'asile est que

celles-ci doivent être déposées dans le premier pays européen où les migrants posent le pied. Les pays frontaliers comme la Grèce et l'Italie sont débordés. Plutôt que de revoir cette règle et de répartir les candidats à l'asile au sein des pays européens, les accords d'externalisation les renvoient en dehors de l'Europe, là où ils risquent d'être moins protégés et surtout loin des yeux - et donc loin du cœur - des populations européennes. *A contrario*, l'aide versée à la Turquie, du fait qu'elle garde les migrants sur son territoire, aurait pu être investie dans des projets pour les migrants qui auraient été plus largement accueillis en Europe, créant des emplois mais surtout une culture d'accueil et de solidarité. Enfin, cette déclaration donne un exemple négatif pouvant inciter

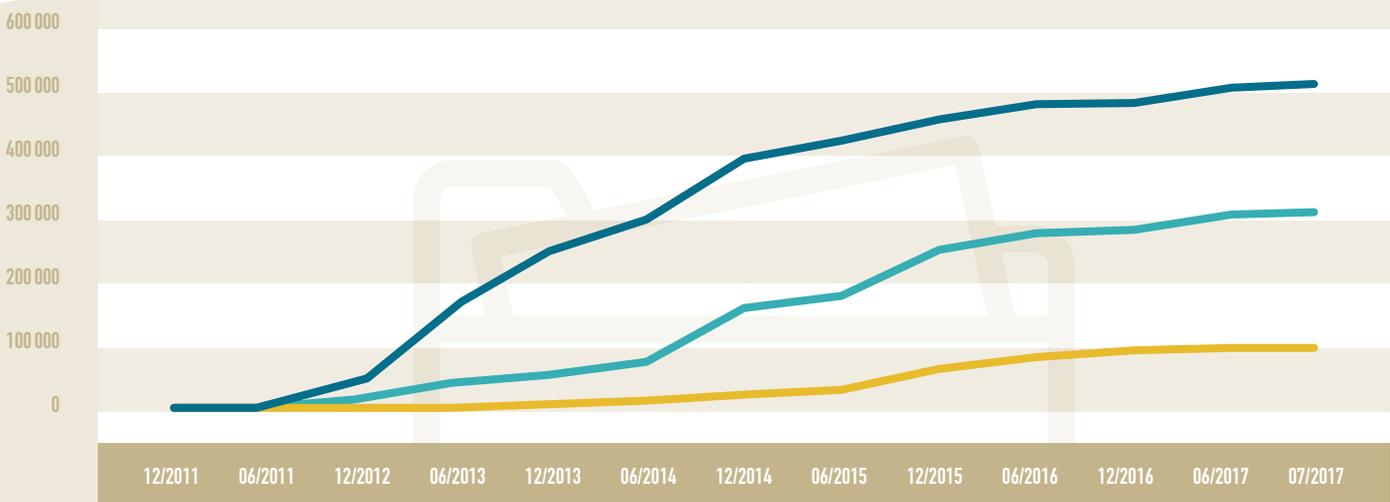
d'autres États à se dédouaner eux aussi de leurs responsabilités morales et humanitaires quant à leur soutien aux réfugiés. Les coopérations de ce type se multiplient depuis plusieurs années. Déjà mis en œuvre avec le Maroc ou la Tunisie, l'UE prévoit de développer de nouveaux accords avec la Libye, par exemple. Plus généralement, l'Union Européenne et l'Union Africaine se rapprochent afin d'approfondir leur coopération. Des partenariats avec le Nigeria, le Niger, l'Éthiopie, le Sénégal et le Mali sont en négociation. L'Europe représente un espace de paix, de solidarité et l'espoir d'une vie sûre et confortable pour les migrants, mais les valeurs démocratiques, égalitaires et humanistes de l'UE se dissolvent dans la gestion des flux migratoires, donnant une impression d'hypocrisie de moins en moins soutenable.

Une campagne pour la Justice migratoire

En vue de dénoncer la stratégie européenne d'externalisation des politiques migratoires est née la plateforme pour la Justice migratoire coordonnée par le CNCD-11.11.11 et dont fait partie UniverSud-Liège.

LES ACCORDS pris par l'UE et la Turquie posent problème à plusieurs niveaux

Les réfugiés et demandeurs d'asile Syriens enregistrés, cumul depuis 2011



Demande d'asile par des Syriens Enregistrés dans les pays de l'UE

Réfugiés Syriens Enregistrés en Turquie

Réfugiés Syriens Enregistrés eau Moyen Orient



Ce groupe d'organisations défend :

- la lutte contre les inégalités pour que toute personne puisse vivre décemment là où elle souhaite vivre ;
- la mise en place de voies d'accès sûres et légales au sol européen et la fin des violences aux frontières ;
- l'instauration de l'égalité de droits afin de mettre fin au dumping social ;
- la déconstruction des préjugés et la construction d'un discours objectif et constructif sur les migrants.

La plateforme a récemment tenu des assises citoyennes un peu partout en Belgique. De ces assises est sorti un texte qui propose une autre vision de la gestion des migrations, basée sur l'accueil, l'ouverture, la solidarité et le respect de la dignité humaine que vous trouverez un peu plus loin dans ce dossier.

Et à notre niveau ?

Il y a plusieurs niveaux d'action pour contribuer à mettre en œuvre la Justice migratoire : s'informer correctement et ne pas se laisser influencer par les populismes politiques et médiatiques ; s'imaginer devenir réfugié ; échanger avec ses voisins ; rejoindre une association ; rencontrer, échanger, héberger un réfugié ou un sans-papier ; faire valoir ses droits et ses devoirs et ceux de nos représentants politiques ; voter pour et interpellier nos représentants ; demander que nos communes, nos états, notre Union Européenne deviennent hospitaliers comme le propose la campagne Communes Hospitalières dont il est question dans un des articles de ce dossier.

Se rassembler pour mieux se faire entendre

Un peu partout sur les sites des Universités, Hautes Écoles et Écoles supérieures des Arts, des noyaux durs de personnes motivées pour plus de justice migratoire se rassemblent. Ensemble, elles réfléchissent à adapter les recommandations de la campagne « Université - Haute École - École supérieure des Arts Hospitalière » au contexte local de leur établissement. Vous pouvez vivre une expérience de plaidoyer politique et rejoindre le groupe de votre site. Comment le trouver ? Rendez-vous sur la page Facebook de la campagne ! ●

CLAIRE CHEVRIER, ÉTUDIANTE EN POPULATION & DÉVELOPPEMENT

Lire la déclaration : <http://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2016/03/18-eu-turkey-statement/>

Lire le sixième rapport des progrès de la mise en œuvre (en anglais) : <http://www.refworld.org/docid/59477d454.html>

Pour mieux comprendre les enjeux des politiques migratoires européennes, consultez le site du CNCD-11.11.11 : <http://www.cncd.be/~campagne-justice-migratoire->

Pour s'engager dans la campagne, n'hésitez pas à contacter La FUCID

#04 AU VUE DES DÉRIVES DU RÉGIME ACTUELLEMENT EN PLACE EN TURQUIE AUTOCRATIQUES L'ADHÉSION EST AUJOURD'HUI SUSPENDU.





DOSSIER



Vers la Justice migratoire

DÉCLARATION FINALE DES ASSISES CITOYENNES SUR LES MIGRATIONS

Le monde est traversé par de profondes mutations qui débouchent notamment sur la montée des replis identitaires, du nationalisme et de la xénophobie, dont les principales cibles sont les migrants. Dans le même temps, les initiatives citoyennes de rencontres se multiplient et refusent au quotidien un discours qui opposerait un « nous » imaginaire à un « eux » tout aussi fictif.

Ce n'est pas une crise migratoire à laquelle nous faisons face, c'est une crise d'humanité

Des dizaines de milliers de personnes ont perdu la vie au cours des deux dernières décennies aux frontières de l'Europe. Rien qu'en 2016, plus de 5000 personnes sont mortes en mer Méditerranée; un record absolu alors que l'Europe était censée prendre des mesures pour stopper les morts aux frontières. Des centaines de milliers de personnes qui ont fui les conflits, les persécutions et la misère croupissent dans des camps dans des conditions innommables, en dehors de l'Europe ou en son sein, dans l'attente d'une protection internationale. Mais l'Europe n'entend pas leur offrir de perspectives; au contraire, elle cherche par tous les moyens à les empêcher d'arriver.

Nous serions « envahis », ils seraient « toute la misère du monde », ils seraient « une menace »; or de nombreuses études démontrent le contraire. Les migrants en Europe sont loin d'être si nombreux: l'Europe n'accueille que 6% des réfugiés dans le monde, neuf sur dix résidant dans les pays en développement. Les migrants sont également loin de représenter « toute la misère du monde »: les personnes migrantes sont des femmes,

des hommes, des enfants de toutes origines et de toutes conditions sociales, parfois hautement qualifiés. Certaines ont choisi de migrer, d'autres y ont été forcées. Les causes des migrations sont multiples. Mais, contrairement à une idée fautive, les migrations ont généralement un impact positif sur les économies des pays d'accueil. Le dumping social n'est par ailleurs pas lié aux migrants eux-mêmes, mais à la course au moins-disant social engendrée par un modèle économique fondé sur la compétition de tous contre tous, et dont les migrants privés de droits sont les principales victimes. La directive sur le détachement des travailleurs en Europe en est un exemple frappant. Censée aider à la mobilité temporaire des travailleurs européens, elle est devenue en 20 ans un instrument de dumping social entre travailleurs qui, à travail égal, n'ont pas de salaires égaux, ni de cotisations sociales semblables. Quant à notre sécurité, il ne faut pas confondre politique migratoire et lutte contre le terrorisme. Les discours qui font l'amalgame entre migrants et terroristes islamistes ne font que nourrir le récit de l'État islamique, qui cherche à démontrer que les populations musulmanes ne sont pas les bienvenues dans les pays occidentaux.

Enfin, notre « identité », quelle qu'elle soit, ne peut certainement pas être garantie par des mesures qui nient les valeurs fondatrices de nos démocraties occidentales, ces valeurs mêmes qui représentent le socle des droits humains universels. Pourtant, la peur de l'autre reste le moteur des politiques migratoires exclusivement abordées dans une logique sécuritaire, au prix de violations graves des droits humains sur lesquels repose pourtant notre système de valeurs.

POUR LA JUSTICE
MIGRATOIRE

LES ASSISES CITOYENNES SUR LES MIGRATIONS

MONS | NAMUR | CHASSEPIERRE | LOUVAIN-LA-NEUVE | LIEGE | BRUXELLES





Proposer la Justice migratoire

Réunis à l'initiative du CNCD-11.11.11 pendant 6 assises dans toutes les provinces francophones de Belgique, citoyens et citoyennes ont réfléchi à proposer un nouvel horizon politique. Loin d'être une fatalité, le repli sur soi peut être combattu par des propositions positives autour de la Justice migratoire, qui allie la mise en place de voies sûres et légales de migration et le refus de la mondialisation débridée, celle-ci favorisant le dumping social dont les migrants et les citoyens sont les perdants. ●

1 Lutter contre les inégalités pour que chacun puisse vivre décemment là où il le souhaite

Personne ne choisit là où il naît. Chercher une vie plus digne, que ce soit parce qu'on fuit la guerre, les persécutions ou le manque de perspectives économiques, est une évidence pour celles et ceux qui le vivent au quotidien. Les inégalités sociales poussent aussi de nombreux migrants à chercher ailleurs ce qu'ils ne peuvent trouver chez eux. Ces inégalités sociales galopantes dans le monde sont aussi le produit de notre histoire et des mécanismes économiques à l'œuvre entre les pays du Nord et les pays du Sud. Comprendre notre histoire coloniale, notre passé, et mesurer l'impact des politiques européennes qui ne font qu'augmenter les inégalités dans les pays du Sud est l'une des étapes indispensables. Cela demande de négocier des accords commerciaux justes et de construire une justice fiscale internationale comme l'un des préalables en vue de réduire les inégalités, d'assurer à chacun un revenu digne et de permettre aux pays de bénéficier de ressources pour définir leurs politiques publiques. La lutte contre les inégalités sociales implique ainsi une meilleure répartition des richesses en garantissant la satisfaction des besoins de toutes et tous. Les conventions internationales relatives aux droits humains doivent devenir contraignantes, avec des sanctions appropriées en cas de non-respect. Le renforcement des juridictions en charge des droits humains doit devenir une priorité. On ne peut pas non plus oublier les inégalités sociales liées au genre ou à la diversité, qui ne permettent pas à tout un chacun de participer à la vie sociale et politique de manière équitable. Accepter la diversité, qu'elle soit de genre, de religion ou d'origine, renforce nos sociétés plutôt qu'elle ne les appauvrit. Vivre en paix exige également la fin du commerce des armes, qui alimente les conflits partout dans le monde. De même, vivre dignement là où on le souhaite exigera aussi de veiller à respecter le droit à l'alimentation au Sud et de stopper toute spéculation sur les denrées alimentaires. ●

2 Promouvoir des voies d'accès sûres et légales et mettre fin à la violence aux frontières

Étant donné la place des flux migratoires dans l'Histoire, nous décidons d'inverser la logique de nos politiques migratoires, de sortir de l'Europe-forteresse et d'envisager l'ouverture des frontières comme horizon politique et éthique. Sortir complètement d'une gestion sécuritaire et inhumaine des migrations exige a minima de respecter les engagements actuels sur les voies légales existantes. L'Europe devrait permettre l'accès à des visas courts séjours permettant une plus grande migration circulaire. La Belgique devrait accorder des visas humanitaires sur base de critères objectifs et transparents, plutôt que l'actuelle décision laissée à la discrétion du pouvoir exécutif.

Il faut revoir définitivement le règlement de Dublin au profit d'une véritable politique européenne d'asile et de migration fondée sur la coopération et la solidarité. La régularisation des sans-papiers devrait par ailleurs s'opérer selon des critères clairs et permanents. Les accords de la honte, liant l'Union européenne et des pays tiers tels que la Turquie, ainsi que les négociations avec la Lybie doivent cesser : l'aide publique au développement ne peut être instrumentalisée et détournée du financement des Objectifs de développement durable. ●

3 Instaurer l'égalité des droits pour toutes et tous & renforcer le vivre-ensemble

C'est au travers d'actions complémentaires que pourra s'instaurer un véritable vivre-ensemble. Le vivre-ensemble est conditionné par une vision à double sens où les rencontres sont centrales et soutenues. En termes de politique publique, cela nécessite une vision globale avec des dispositions à prendre en matière d'enseignement, de logement, d'emploi, de formations... En termes d'emploi, l'équivalence de diplômes et des qualifications devrait être facilitée pour que chacun puisse trouver un emploi en cohérence avec ses qualifications. Cela demande de s'atteler aussi à la prévention des discriminations à l'embauche. Le parcours d'intégration devrait être renommé « parcours d'accueil » avec un parrainage citoyen. Les cours de français doivent y être renforcés. D'un point de vue politique, le droit de vote des étrangers installés depuis longtemps en Belgique devrait être rediscuté afin d'élargir la participation politique. Enfin, chaque citoyen peut à son échelle favoriser la rencontre et l'accueil. Nous pouvons tous oser l'action personnelle, par exemple en participant aux initiatives locales solidaires. ●

4 Lutter contre les amalgames & les préjugés

La sensibilisation aux préjugés sur les migrations passe par l'éducation et la sensibilisation formelle - via les écoles - ou non formelles - via les ONG et mouvements associatifs. S'il est important de travailler dans les écoles, il ne faut pas pour autant négliger les entreprises, les services publics et les lieux de rencontre. L'objectif est de donner une information juste et étayée à tous les citoyens au sujet des migrations. La sensibilisation doit se faire dans un cadre respectueux et ouvert aux peurs et au vécu des personnes. Lutter contre les amalgames ne passera pas sans les rencontres sociales et l'émergence de moments formels et informels propices aux échanges et à la connaissance mutuelle. Il est nécessaire de rappeler l'histoire des migrations en Belgique. La sensibilisation passe tant par les médias, les organisations de jeunesse, les associations et l'enseignement que par le monde politique. En conclusion des Assises, nous réaffirmons qu'il n'est plus temps d'être pour ou contre les migrations ; il est urgent de les considérer comme un phénomène humain, celui-là même qui nous a permis de subsister jusqu'à aujourd'hui. Il est nécessaire que chacun réclame une réelle Justice migratoire, dans le respect des conventions signées par les pays européens qui, aujourd'hui, semblent avoir la mémoire courte. ●

CE TEXTE EST LE RÉSULTAT D'ASSISES CITOYENNES ORGANISÉES
DANS CHAQUE PROVINCE DE BELGIQUE FRANCOPHONE

DOSSIER



Namur, commune hospitalière ?

LÀ OÙ LES MIGRANT-E-S SONT DES CITOYEN-NE-S COMME LES AUTRES

Les compétences en matière d'entrée, de séjour et d'éloignement des étrangers sont fédérales et que l'intégration est une compétence régionale, les collectivités locales sont néanmoins un acteur clef de l'accueil, de l'hospitalité et du respect des droits des migrant-e-s⁰¹. Elles ont les capacités de créer un cadre qui permette d'améliorer l'accueil et le séjour des étrangers qui résident sur leur territoire et de sensibiliser leur population. En effet, les institutions communales, administrations, écoles, centres sportifs, CPAS, police... ont un rôle central dans la vie quotidienne. **Si une ville en prend la résolution, elle peut faire la différence dans le parcours d'intégration :** permettre aux personnes migrantes d'être mieux accueillies, aux sans-papiers de ne pas vivre dans la peur et aux demandeur-euse-s d'asile d'être soutenu-e-s dans leurs démarches.

C'est pourquoi les communes méritent d'être poussées dans leurs efforts pour mettre en place une vraie politique d'accueil qui considère les migrant-e-s - quel que soit leur statut de séjour (demandeurs d'asile, réfugiés ou sans-papiers) - comme des citoyen-ne-s à part entière, jouissant des mêmes droits que les autres, afin de leur permettre de faire partie intégrante de la vie locale. C'est dans cette optique que la coalition sur la Justice migratoire, qui rassemble le CNCD-11.11.11, le CIRE, des ONG, et des syndicats, a lancé une large campagne d'interpellation à l'adresse des communes pour les inciter à se déclarer **Commune ou Ville Hospitalière**. L'objectif est de proposer une vision des communes où la peur, le rejet de l'« étranger » et le repli sur soi ne constituent pas l'unique horizon, et où solidarité rime avec rencontres, avec partage, avec dignité.





Namur, Ville hospitalière ?

À Namur aussi, des citoyen-ne-s et des organisations se mobilisent depuis le mois de mai. En effet, suite aux Assises Citoyennes des Migrations, plus de trente personnes se sont rassemblées le 14 septembre pour indiquer leur soutien au dépôt d'une interpellation communale. Une première motion a été déposée au mois de novembre, mais elle n'a pas pu faire consensus, et la majorité de la Ville de Namur a souhaité créer un groupe de travail pour mettre les partis politiques et les associations d'accord. Après une première réunion avec la Ville, le texte est maintenant en travail du côté des associations actives sur le terrain de la Ville de Namur (e.a. le CAI, et le Collectif Citoyen Solidaire de Belgrade) pour leur permettre d'ajouter leur expertise et leurs expériences. **L'objectif est d'aboutir au vote de la motion en la séance du Conseil Communal de mars**, et que celle-ci soit co-signée par de nombreuses associations. ●

Plus concrètement, une commune hospitalière est une commune qui, par le vote d'une motion, s'engage a minima à deux niveaux : d'une part, à améliorer concrètement l'accueil des personnes migrantes sur son sol, quel que soit leur statut, et, d'autre part, à sensibiliser sa population aux questions migratoires. **En clair, la commune hospitalière garantit, à son échelle, une politique migratoire basée sur l'hospitalité et le respect des droits humains et des valeurs de solidarité.** À l'heure où nous écrivons ces lignes, sept communes ont adopté une telle motion qui fait d'elles des communes hospitalières.

MARIE LECOCQ, CNCD-11.11.11

Plus d'infos

- WWW.COMMUNEHOSPITALIERE.BE
- [WWW.FACEBOOK.COM/GROUPS/1543174735702429/](https://www.facebook.com/groups/1543174735702429/)
- GROUPE DE CONTACT « COMMUNE HOSPITALIERE NAMUR » : ENVOYEZ UN MAIL À MARIE.LECOCQ@CNCD.BE

#01 LORSQU'ON PARLE DE MIGRANTS, L'ON VISE TANT LES DEMANDEURS D'ASILE, LES RÉFUGIÉS ET BÉNÉFICIAIRES DE LA PROTECTION SUBSIDIARE, LES DÉTENEURS D'UN TITRE DE SÉJOUR LIMITÉ ET ILLIMITÉ QUE, BIEN ENTENDU, LES SANS-PAPIERS.





DOSSIER



À Namur, les citoyen-ne-s s'engagent !

Il s'agissait au départ d'une idée, une récolte de vêtements pour Calais un week-end de septembre 2015... Et cette information quelques jours plus tard : des demandeurs d'asile arrivent à Namur. Autour d'une même valeur, l'accueil, un élan de générosité formidable est né. Très vite, des collectes, des ateliers, des sorties culturelles et sportives sont organisés. Et toujours, en toile de fond, la rencontre des Cultures, le partage et l'Humain. Pas de plus bel exemple que nos déjeuners-rencontres qui, tous les 15 jours, rassemblent citoyen-ne-s et résident-e-s du centre Croix rouge de Belgrade. Ils permettent la rencontre entre les résident-e-s et les citoyen-ne-s de Namur ou d'ailleurs. Des dizaines de bénévoles gèrent ce moment devenu phare pour le Collectif. De riches échanges voient le jour et le Hangar dont nous disposons devient alors lieu de convergence, de rencontres intergénérationnelles et interculturelles. Ce sont des moments magiques agrémentés d'ailleurs par la présence de nombreux artistes. Diverses activités sont proposées, du ping-pong au Molkki, en passant par un petit match de foot improvisé !

Les activités que nous organisons sont multiples : ateliers créatifs (dessin, photo, couture, théâtre, potager...). Le Collectif a également organisé un atelier vélo, permettant une plus grande mobilité aux résident-e-s.

Nous avons voulu suivre les résident-e-s dans leur vie au sein du Centre de la Croix-Rouge sur la durée : ainsi avons-nous mis en place différentes initiatives qui les aident à s'installer (kits d'installation, campagne «proprios solidaires»)... Et n'oublions pas nos soutiens actifs au travers de collectes mais également de bénévolat à Calais et au Parc Maximilien.

Le Collectif, c'est une formidable aventure humaine, que nous menons ensemble. ●

LE COLLECTIF

BIENVENUE AUX DÉJEUNERS-RENCONTRES !

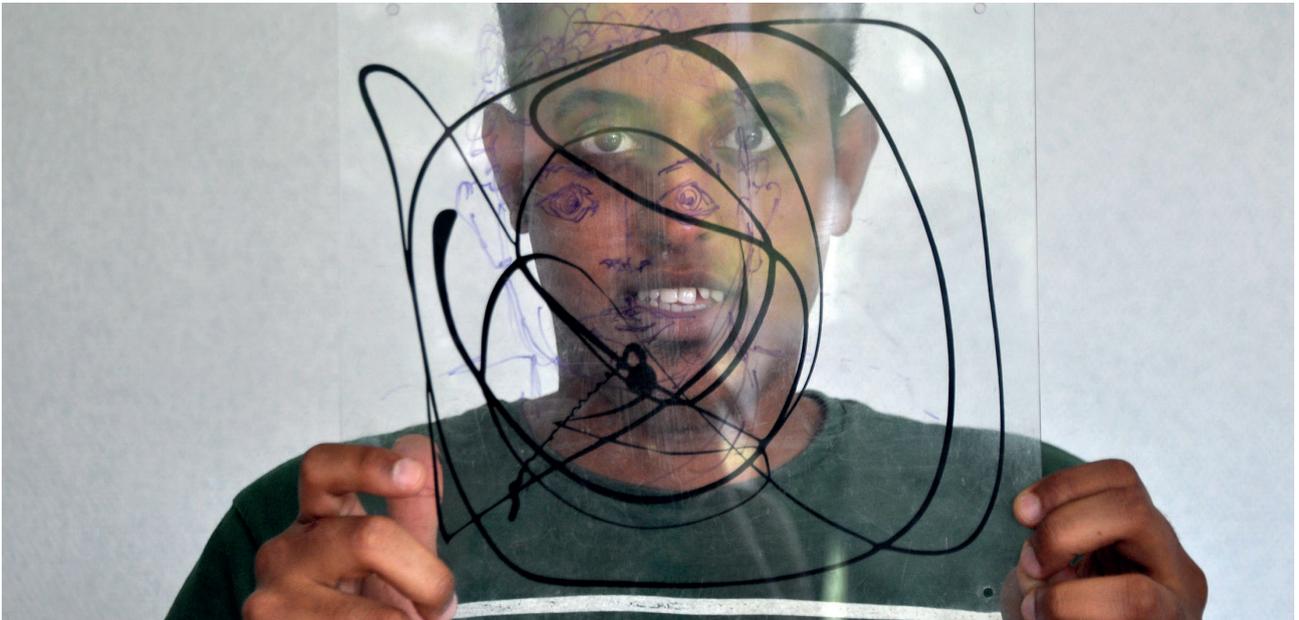
Envie de partager un moment convivial et riche en nouvelles rencontres, soyez les bienvenus ! Les prochains déjeuners se dérouleront le 17 février, 3 mars, 17 mars puis le 31 mars et 14 avril, 28 avril. À bientôt !

- HORAIRE : UN SAMEDI SUR 2
- LOCAL : HANGAR DU COLLECTIF G3

CONTACT

- <http://collectifcsnamur.be>
- www.facebook.com/groups/CCSNamur/about/
- benevolat@collectifcsnamur.be ou logistique@collectifcsnamur.be
- Centre ADA Croix-Rouge · Chemin de la Plaine 71 · 5001 Belgrade







DOSSIER

Et à l'UNamur ?

PARTENAIRE DANS LE PARCOURS DE VIE DES RÉFUGIÉS

Depuis presque 3 ans, plusieurs membres du personnel de l'université de Namur s'engagent pour venir en aide aux réfugiés. Suite à la crise migratoire de l'été 2015, un plan d'action a été imaginé pour que l'université se mobilise : logements provisoires, accès aux cours en élève libre, apprentissage du français... Aujourd'hui, ce groupe d'acteur-trice-s solidaires se structure au sein d'une « Coordination Réfugiés ». Depuis 2017, la « Coordination Réfugiés » de l'Université est reconnue comme Initiative Locale d'Intégration par la Région Wallonne. Leur mission ? S'assurer de la pérennité du projet, entretenir les contacts avec le service des inscriptions mais aussi les autorités académiques, et continuer de se mobiliser pour une université inclusive et hospitalière.

Familles et enfants qui retrouvent un toit

Leur statut de réfugiés obtenu, les familles de migrants se voient dans l'obligation de quitter les Centres Croix-Rouge dans lesquels elles résidaient depuis leur arrivée en Belgique. Mais où se loger lorsqu'on se trouve dans une telle situation de précarité ? Comme l'Université de Namur était en mesure de répondre à toutes les demandes de logement émanant du corps professoral tout en ayant encore à disposition des logements vacants, l'initiative d'ouvrir ses portes à des réfugiés était possible. De plus, les grands meublés disponibles convenaient parfaitement pour des familles avec enfants, nécessitant au minimum deux chambres. C'est donc dans ce créneau que l'UNamur, en matière de logement, pouvait être la plus efficace. Outre le logement, l'Université de Namur offre à ces familles un accompagnement dans les différentes démarches administratives à accomplir dès leur installation. Deux ans plus tard, 13 adultes et 21 enfants ont pu bénéficier de ces logements. Ce soutien temporaire leur a ensuite permis de trouver des solutions plus stables pour s'établir en Belgique. *Les logements de transit représentent donc une aide réelle à l'intégration des familles de réfugiés en Belgique.* Cette action a été reconduite par le Conseil d'Administration de l'UNamur pour l'année à venir. Elle a été possible grâce au soutien des services techniques.

Le Français comme porte d'intégration

Des cours de Français Langue étrangère (FLE) sont également organisés depuis 2015 sur le campus, en partenariat avec la section pédagogique de l'Henallux et le BSCW (Belgian Senior Consultants Wallonie). Ces cours de français langue étrangère sont organisés à raison de 15h par semaine. Ils se complètent de tables de conversation pour renforcer les apprentissages de la langue et d'un appui pour démarrer la construction d'un projet d'insertion scolaire ou professionnelle...

Voici autant d'activités qu'une vingtaine de jeunes réfugié-e-s ou demandeur-euse-s d'asile ont l'occasion de suivre chaque année grâce à cette initiative. Grâce à la gentillesse du personnel de la bibliothèque, la BUMP accueille dans ses locaux ces cours de FLE.

Réfugiés et demandeurs d'asile dans les auditoriums

Comment cela se passe-t-il lorsqu'un-e jeune demandeur d'asile ou réfugié souhaite entamer ou reprendre ses études à l'Université de Namur ? Encore une fois, l'UNamur se montre solidaire en accordant, à l'instar des autres Universités de la FWB, la gratuité pour les examens d'admission et de maîtrise du français (nécessaires pour accéder aux cursus). À l'Université de Namur, les demandeurs d'asile et les réfugiés bénéficient également de la gratuité pour l'inscription en tant qu'élève libre. Ils peuvent aussi bénéficier d'une inscription gratuite en tant qu'élève régulier et ce en fonction des ressources dont ils disposent. En tant qu'élève régulier, ces jeunes réfugiés ou demandeurs d'asile peuvent bénéficier des aides sociales de l'Université au même titre que tout autre étudiant-e. Il faut souligner ici la belle collaboration des services des inscriptions et du secteur social dans le soutien à ces étudiant-e-s.

Des progrès restent à faire

Ces actions pour venir en aide aux réfugiés sont un très bon point de départ, mais malgré cela, on constate qu'encore peu de jeunes demandeurs d'asile ou réfugiés s'inscrivent à l'université... En cause évidemment, la fatigue et l'incertitude liées à leur statut ou absence de statut... mais aussi le parcours complexe et assez lourd administrativement des demandes d'équivalence de diplômes nécessaires pour entrer en Bac pour des migrant-e-s qui arrivent parfois sans documents officiels ou avec des documents incomplets pour faire valoir ces équivalences... Cependant, mêmes si elles ne concernent qu'une dizaine d'étudiants par année, ces aides sont essentielles non seulement pour leur futur professionnel mais aussi pour sortir de leur condition de migrants et créer du lien social avec d'autres jeunes. Il reste sans doute à sensibiliser nos étudiants sur le fait que ces jeunes sont simplement comme eux, avec les mêmes rêves et les mêmes attentes et sur la nécessité de créer du lien à travers des actions de mentoring ou de parrainage... Là aussi, l'Université de Namur pourrait avoir de belles cartes à jouer ! ●

AURÉLIE MAYNÉ, FUCID



www.fucid.be



QUIZ · TESTEZ VOS CONNAISSANCES !



Avez-vous des stéréotypes ? Saurez-vous déceler les faits des impressions ou des « on-dit » ? À vos crayons, prêts, partez !

1 / QUEL POURCENTAGE DE LA POPULATION BELGE

LES IMMIGRÉS REPRÉSENTENT-ILS ?

1. 16%
2. 36%
3. 26%

2 / MIGRATION ET DÉPENSES PUBLIQUES :

1. Les immigrés représentent un coût important pour la Belgique et creusent le trou de la sécurité sociale, comme l'a rappelé récemment Bart De Wever dans les médias
2. Les immigrés ne coûtent pas plus à la société qu'ils ne lui rapportent
3. Les immigrés représentent une richesse pour la Belgique et contribuent même à renforcer la sécurité sociale

3 / QUI MIGRE VERS LA BELGIQUE ?

1. Majoritairement des hommes
2. Majoritairement des femmes
3. C'est kif-kif

4 / QUAND LA BELGIQUE A-T-ELLE CONNU LE FLUX MIGRATOIRE LE PLUS IMPORTANT DE SON HISTOIRE ?

1. Après la seconde guerre mondiale : la Belgique connaît une importante immigration étrangère composée essentiellement de travailleurs issus du bassin méditerranéen
2. À la fin des années 2000 : à cause du conflit en ex-Yougoslavie et notamment la guerre au Kosovo
3. Aujourd'hui : dû notamment à la guerre en Syrie, la Belgique rencontre actuellement le flux migratoire le plus important qu'elle ait connu

5 / COMMENT LES AUTORITÉS BELGES GÈRENT L'INTÉGRATION DES MIGRANTS DANS LA SOCIÉTÉ BELGE ?

1. Nul. Rien n'est fait pour que les immigrés s'intègrent
2. Les primo-arrivants ont la possibilité, s'ils le désirent, de suivre un « parcours d'intégration » (cours de français, de citoyenneté et d'insertion socio-professionnelle)
3. Les primo-arrivants ont l'obligation légale de suivre un « parcours d'intégration » (cours de français, de citoyenneté et d'insertion socio-professionnelle), sauf s'ils viennent de l'Union Européenne

6 / QUELLE EST LA PRINCIPALE RAISON D'ENTRÉE SUR LE TERRITOIRE BELGE POUR UN MIGRANT ?

1. Une mauvaise situation économique dans son pays d'origine et l'espoir d'une vie meilleure en Belgique

2. Une menace pour sa sécurité à cause d'un conflit ou de discriminations ou d'insécurité dans son pays d'origine
3. Rejoindre un membre de sa famille nucléaire (parents-enfants) qui a migré (le « regroupement familial »)

7 / QUEL EST LE TOP 5 DES PAYS D'ORIGINE DES IMMIGRÉS ÉTABLIS EN BELGIQUE ?

1. 1: Syrie / 2: Afghanistan / 3: France / 4: Maroc / 5: Italie
2. 1: Maroc / 2: France / 3: Pays-Bas / 4: Italie / 5: Turquie
3. 1: France / 2: Syrie / 3: Irak / 4: République Démocratique du Congo / 5: Maroc

8 / PARLONS EMPLOI ! COMMENT CELA SE PASSE-T-IL POUR LES IMMIGRÉS ?

1. Ils occupent des postes que des Belges pourraient occuper et réduisent donc les perspectives d'emploi des travailleurs non-immigrés
2. De nombreux immigrés créent leur propre emploi et favorisent même l'emploi chez les Belges puisque certains postes sont occupés par des non-immigrés
3. Ils sont presque tous au chômage et donc creusent le trou de la sécurité sociale

5/ RÉP. 3. La Flandre dispose d'un parcours d'intégration structuré et obligatoire depuis 2003. Un dispositif similaire existe aussi dans d'autres pays voisins. Pour la Wallonie et Bruxelles, les premières bases légales pour l'instauration d'un tel parcours ont vu le jour en 2013.

6/ RÉP. 3. Le regroupement familial reste la principale voie d'entrée sur le territoire belge avec 50% des titres de séjour accordés pour des raisons familiales.

7/ ATTENTION ici à ne pas confondre les notions d'immigré et de réfugié. Toute personne qui quitte son pays pour un autre est un immigré. Si cette personne introduit une demande de protection internationale, elle devient un demandeur d'asile, et si sa demande est accordée, il obtient alors le statut de réfugié. Dans le cas contraire, si elle décide de rester malgré tout, elle devient un « sans papier ».

8/ Bien que le chômage reste un problème parmi la population immigrée, nombreux d'entre eux créent leur propre emploi et génèrent de ce fait de nouveaux postes, dont certains sont occupés par des travailleurs non-immigrés.

> RÉSULTAT DU QUIZ <

1/ RÉP. 1. Bien que beaucoup de Belges ont tendance à surestimer la présence des immigrés en Belgique, ils représentent 16% de la population.

2/ RÉP. 3. Les immigrés contribuent à la richesse de la Belgique et contribuent même à renforcer la sécurité sociale. En effet, nous connaissons un vieillissement de la population qui pourrait entraîner des difficultés à financer vos futures pensions. La population étant issue de la migration étant plus jeune, elle participe aux recettes de l'État et donc à financer les dépenses publiques, dont la sécurité sociale.

3/ RÉP. 2. C'est presque équivalent mais il y a quand même une petite majorité de femmes qui migrent en Belgique.

4/ RÉP. 2. C'est entre 2008 et 2010 que la Belgique connaît le plus grand flux migratoire de son Histoire. On compte alors quelques 42 000 demandes d'asile pour 18 710 en 2016. Au plus fort de ce que l'on nomme « la crise des réfugiés », la Belgique a enregistré 35 000 demandes. Cela reste moins que lors de la guerre au Kosovo.

> MON SCORE <

ENTRE 8 ET 6/8

FÉLICITATIONS ! Vous êtes bien informé sur la thématique migratoire ! Tellement d'informations circulent qu'il est parfois difficile de faire la part entre messages alarmistes, discours stéréotypés et statistiques concrètes.

ENTRE 5 ET 3/8

C'EST UNE BONNE MOYENNE... mais vous pouvez faire mieux ! Entre les messages véhiculés par certains partis politiques comme la NVA et le MR ou le ton alarmiste de certains médias, il est parfois difficile de se faire sa propre opinion. Vous souhaitez en savoir plus, Campus Plein Sud propose des activités d'information et de sensibilisation tout le mois de mars !

ENTRE 2 ET 0/8

NE VOUS DÉCOURAGEZ PAS ! Les clichés sont partout et absolument tout le monde en a. Le tout maintenant c'est de réussir à les identifier et, surtout à les déconstruire. Pour vous soutenir dans ce challenge, Campus Plein Sud est là ! Une série d'activités de sensibilisation et d'information ont lieu durant tout le mois de mars. ●